

Appel de candidatures 2022 – Comité des examens de spécialités infirmières

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (« OIIQ ») est à la recherche d'une ou d'un membre pour siéger au Comité des examens de spécialités infirmières, dont le mandat consiste à :

- définir les orientations pour le développement du contenu des examens ou autres modalités évaluatives pour les classes de spécialités;
- approuver le contenu de l'examen avant chaque administration ou le matériel d'évaluation pour chaque spécialité, en fonction de :
 - la conformité du matériel d'évaluation avec les orientations évaluatives du Comité;
 - la conformité du matériel d'évaluation avec les bonnes pratiques évaluatives;
- assurer l'administration des examens ou l'application des activités évaluatives;
- déterminer si l'infirmière ou l'infirmier répond aux exigences de réussite de l'examen ou des activités évaluatives de la spécialité;
- nommer, pour chacune des classes de spécialités visées par le *Règlement sur les classes de spécialités d'infirmière praticienne spécialisée*, les personnes expertes chargées de l'élaboration du matériel d'évaluation.

C'est l'occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L'OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s'enrichit par la pluralité des identités dans ses différents comités.

Ainsi, lors de la soumission de leur candidature, les candidates et candidats sont encouragés à mettre de l'avant leur diversité, notamment l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance à une minorité visible ou ethnique, l'appartenance à une communauté autochtone, le sexe, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques ou religieuses, l'image corporelle, le handicap physique ou intellectuel, ainsi que la neurodiversité.

Le Conseil d'administration procédera à la nomination d'une nouvelle ou d'un nouveau membre au Comité des examens de spécialités infirmières afin de pourvoir un poste d'IPSP dont le mandat, d'une durée de trois ans, se terminera à la clôture de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'OIIQ en novembre 2025.

Le poste à pourvoir comporte les exigences suivantes :

- être membre en règle de l'OIIQ;
- être titulaire d'un certificat de spécialiste IPSP délivré par l'OIIQ;
- avoir au moins cinq années d'expérience dans l'exercice de la spécialité concernée au Québec ou, s'il s'agit d'une spécialité créée par l'OIIQ il y a moins de cinq ans :
 - (1) avoir au moins cinq années d'expérience équivalente à l'extérieur du Québec conjuguée à une bonne connaissance de la pratique avancée en contexte québécois, ou
 - (2) avoir une expérience dans l'exercice de la spécialité concernée au Québec depuis sa création et une autre expérience pertinente cumulant au moins cinq années;

- respecter la norme de formation continue;
- ne pas être l'objet d'une mesure ou sanction imposée par l'OIIQ;
- ne pas avoir d'antécédents disciplinaires, ni être l'objet d'une plainte ou requête déposée devant le Conseil de discipline;
- ne pas avoir d'antécédents criminels ayant un lien avec l'exercice de la profession;
- ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts, réel ou apparent;
- ne pas être membre d'un conseil d'administration ou dirigeant d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'OIIQ ou des professionnels en général.

Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir le [formulaire de mise en candidature](#) avant **le 4 novembre 2022**.

Pour toute question ou tout supplément d'information à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec Sandy Houle, conseillère au numéro 514 935-2501, poste 473.